

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-014

du 16 novembre 2020

n°014

page 1/3

**EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND  
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**PRESENTS (66) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, U. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (14) :**

1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD
2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGUL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIER donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

**EXCUSES (12) :** B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Tarifs de visites Pays d'art et d'histoire**

*Le service du Pays d'art et d'histoire met en place tout au long de l'année des animations visant la valorisation du patrimoine de Grand Châtellerault ; ces animations (visites guidées, ateliers, conférences, animations pédagogiques) visent à la fois les habitants, les visiteurs, et les jeunes publics.*

*Il est proposé que les tarifs des visites proposées aux "publics individuels" (via la régie de recettes) et aux moins de 25 ans restent inchangés. Les opérations qui visent à la valorisation des communes rurales restent gratuites, tout comme les opérations régionales ou nationales (mois de l'architecture, journées de l'archéologie, etc. ), ainsi que les conférences et les expositions qui pourraient être proposées à l'Hôtel Alman ou à l'Hôtel Sully.*

*La délibération, en date du 30 novembre 2015, fixait les tarifs groupes. Au niveau de l'accueil des scolaires, une distinction était opérée entre les types de propositions faites. Les visites guidées sont gratuites et les ateliers payants quelle que soit la provenance géographique.*

Groupes	Tarifs
Jeune public	Visite : Gratuit pour une classe ou une structure éducative ou de loisirs
	Atelier : 75 € pour une classe ou une structure éducative ou de loisirs

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20201116-014****du 16 novembre 2020****n°014****page 2/3**

*La majorité des autres Villes et Pays d'art et d'histoire opèrent une distinction entre les établissements scolaires de leur territoire et les autres, en proposant la gratuité aux premiers. Cette mesure vise à favoriser de véritables projets pédagogiques.*

*Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification avec la gratuité pour les établissements scolaires de Grand Châtellerault, et de conserver le tarif de 75 € pour les personnes extérieures. Compte tenu de la mise en place du dispositif départemental (prise en charge du transport par le CD 86), il est proposé une gratuité / cycle / établissement scolaire de la Vienne.*

<b>Groupes</b>	<b>Tarifs visite ou atelier</b>	<b>Tarifs visite et atelier</b>
Scolaires ou structures éducatives ou de loisirs Grand-Châtellerault	Gratuit	Gratuit
Scolaires ou structures éducatives ou de loisirs hors Grand-Châtellerault	75 €	125€
Établissements scolaires département de la Vienne (dans le cadre du dispositif départemental au tour du patrimoine)	1 gratuité par classe / par année scolaire / par établissement 75 €	1 gratuité par classe / par année scolaire / par établissement 125€

**2. Jauge groupe**

*Au niveau de l'accueil des **groupes**, la constitution d'un groupe nécessite 15 personnes et +. Afin d'être en adéquation avec ce qui est pratiqué communément, la notion de groupe débutera à 10 personnes.*

**3. Groupes d'adultes au théâtre Blossac**

*Concernant le **théâtre Blossac**, le tarif pour les groupes d'adultes est actuellement de 75 €. Il ne couvre que le coût du guide conférencier. Afin d'intégrer le coût d'un agent SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) sans pour autant rendre la visite prohibitive, le coût pourrait être porté à 100 € en semaine et 150 € pour les dimanches, jours fériés et soirées.*

	<i>Tarif actuel</i>	<i>Tarif proposé</i>
<i>Semaine</i>	75 €	100 €
<i>Dimanches, jours fériés et soirées</i>	100 €	150 €

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 3.III.10 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence Promotion, coordination et organisation d'animations sur le patrimoine du territoire dans le cadre de la mise en oeuvre de la labellisation "Pays d'art et d'histoire",

**VU** la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

**VU** la délibération n°5 du conseil communautaire du 27 janvier 2014, relatif à la mise en place des tarifs des animations,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20201116-014****du 16 novembre 2020****n°014****page 3/3**

**VU** la délibération n°8 du conseil communautaire du 30 novembre 2015 du portant sur les tarifs des visites proposées par le service du Pays d'art et d'histoire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à une modification des tarifs des animations et activités proposées par le service du Pays d'art et d'histoire,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de fixer les tarifs applicables aux animations du Pays d'art et d'histoire à compter du 1er juin 2020 comme suit,

**Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021****1. Scolaires**

Groupes	Tarifs visite ou atelier	Tarifs visite et atelier
Scolaires ou structures éducatives ou de loisirs Grand-Châtellerault	Gratuit	Gratuit
Scolaires ou structures éducatives ou de loisirs hors Grand-Châtellerault	75 €	125€
Établissements scolaires département de la Vienne (dans le cadre du dispositif départemental au tour du patrimoine)	1 gratuité par classe / par année scolaire / par établissement 75 €	1 gratuité par classe / par année scolaire / par établissement 125€

**2. Groupes d'adultes (à partir de 10 personnes) au théâtre Blossac**

	Tarif actuel	Tarif proposé
Semaine	75 €	100 €
Dimanches, jours fériés et soirées	100 €	150 €

- d'abroger la délibération n°8 du conseil communautaire du 30 novembre 2015,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce se rapportant à ces tarifs

**Vote : Adopté à la majorité**

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 P. BAZIN (+1 pouvoir)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
L'adjointe au directeur des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Patricia BULAN



